



PRÉFET DE LA CHARENTE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Plan d'eau et gestion des eaux pluviales du site de l'ancienne carrière Lafarge
Commune de LA COURONNE

Le préfet de la Charente prescrit, à la demande de la commune de LA COURONNE et conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement, l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique du 18 mai 2026 au 28 août 2026.

Le dossier, déposé le 9 juillet 2025 puis déclaré complet et recevable le 25 mars 2026, est préalable à l'autorisation environnementale concernant l'abaissement et la régulation du niveau du plan d'eau ainsi que la gestion des eaux pluviales du site de l'ancienne carrière Lafarge sur la commune de LA COURONNE en vue d'y installer un parc photovoltaïque.

Le maître d'ouvrage est la commune de LA COURONNE située place de l'Hôtel de Ville 16400 LA COURONNE. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Madame Marie JEANNEAU - (05 45 67 28 11 – dst@lacouronne.fr)

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site : <https://www.democratie-active.fr/amenagement-plan-d-eau-ancienne-carriere/>

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Service.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès du bureau de l'environnement de la préfecture de la Charente. La demande est faite du 18 mai 2026 au 24 août 2026 inclus à : pref-rdv-plan-eau-lafarge@charente.gouv.fr

Sont désignés par le tribunal administratif de POITIERS : Monsieur Olivier CHAUVEAU, attaché des administrations de l'État en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Corinne PIERRE, fonctionnaire territorial en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public peut formuler ses observations et propositions :

- **par voie électronique** sur le site : <https://www.democratie-active.fr/amenagement-plan-d-eau-ancienne-carriere/>
- **par voie postale** à l'attention de Monsieur CHAUVEAU, commissaire enquêteur, mairie de La COURONNE, Place de l'Hôtel de Ville - 16400 LA COURONNE.
- **lors des permanences** tenues par Monsieur CHAUVEAU, en mairie de La Couronne, salle Pasteur – 19 rue Pasteur 16400 LA COURONNE le 16 juin 2026 de 14h à 17h et le 27 août 2026 de 9h à 12h

Monsieur CHAUVEAU organisera deux réunions publiques à la mairie précitée :

- une réunion d'ouverture le 27 mai à 18h
- une réunion de clôture le 25 août 2026 à 18h

Toute personne peut prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an sur le site précité.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.